

**Demande d'enregistrement au RNCP
Informations complémentaires**

La transmission d'informations erronées ou incomplètes et les fausses déclarations sont de nature à faire l'objet d'une sanction (article 5 de l'arrêté du 4 janvier 2019 fixant les informations permettant l'enregistrement d'une certification professionnelle ou d'une certification ou habilitation dans les répertoires nationaux, articles R6113-8-1 et R6113-16-7 du décret n°2025-500 du 6 juin 2025 relatif à la certification professionnelle).

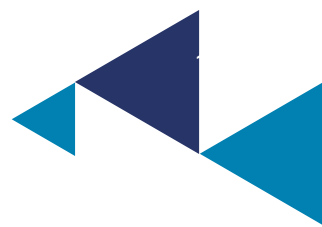
Ce document est à renseigner par l'organisme demandeur puis à déposer dans le système d'information (une rubrique est prévue à cet effet). L'attention du déposant est attirée sur le soin qui devra être apporté à sa rédaction.

Numéro de dossier (fourni par le système d'information) :

Si cette demande est consécutive à un ou plusieurs refus :

N° du ou des précédents dossiers	Critères notifiés dans la décision de refus	Observations et dispositions prises par le déposant sur le(s) critère(s) ayant motivé(s) le refus. Le cas échéant, présentation des évolutions envisagées.

Présentation du déposant et, le cas échéant, des co-certificateurs





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

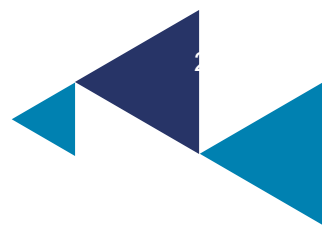


Analyse de l'opportunité du projet de certification professionnelle, ou de son renouvellement

Nota : l'analyse de l'opportunité du projet est une étape fondatrice qui conditionne une démarche réussie d'enregistrement. Elle vise à permettre que le projet de certification professionnelle soit mis en œuvre en réponse à un besoin existant et prospectif en compétences exprimé par les acteurs professionnels du secteur. Ainsi, une étude d'opportunité permet de clarifier le projet au sens de la recherche des objectifs et de la finalité de la certification professionnelle. Il s'agit notamment de caractériser la situation actuelle (en termes de besoins), l'évolution probable et enfin les résultats attendus par la mise en œuvre du projet de certification.

Cette étape vise également à présenter la manière dont le projet a été construit, depuis la formation jusqu'au projet de certification et, en cas de renouvellement, la manière dont le certificateur a valorisé la reconnaissance découlant de l'enregistrement de sa certification professionnelle.

En vous basant sur la seconde partie du présent document « Compléments d'informations relatifs aux critères d'enregistrement » et sur tout autre élément que vous estimerez nécessaire de porter à la connaissance des services de France compétences, vous disposez ici d'un espace en rédaction libre pour présenter votre analyse de l'opportunité de votre projet.



Compléments d'informations relatifs aux critères d'enregistrement au RNCP

1. Description du ou des métiers visés par le projet de certification et de la cohérence du périmètre visé par le projet de certification.

- 1.1 Description des cadres d'exercice les plus fréquents : contexte du secteur, taille des entreprises, organisation du travail, responsabilité et autonomie des postes ciblés.
- 1.2 Identification des besoins en compétences du marché et des évolutions du marché (ou du secteur professionnel) auxquels répond la certification.
- 1.3 Description du métier visé, des principales activités visées ; si plusieurs métiers visés, justification de la cohérence de la constitution d'une certification unique.
- 1.4 Présentation de la réglementation d'activités (le cas échéant) et de l'impact sur le projet de certification professionnelle.

2. Description du dispositif de collecte des données et mesure de l'impact sur les parcours professionnels (uniquement le 2.1 en cas de procédure simplifiée) (cf. fichier « Tableau données »).

Les analyses doivent expliquer les écarts observés et replacer les données dans leur contexte à travers des comparaisons et l'étude des évolutions.

- 2.1 Description du dispositif de collecte des données et de la méthodologie de restitution
- 2.2 Analyse du nombre d'entrants dans le parcours et de sortants, par année (toutes voies d'accès confondues), notamment le taux d'abandon.
- 2.3 Analyse du parcours certifiant ou à vocation certifiante, notamment le taux de présentation aux épreuves d'évaluation et taux de réussite.
- 2.4 Analyse des effets de l'obtention du projet ou de la certification professionnelle sur l'insertion professionnelle des titulaires dans l'emploi global et dans le métier visé.

L'analyse est à contextualiser au regard :

- du délai après l'obtention du projet ou de la certification professionnelle (dans les 6 mois et, le cas échéant, à moyen et long terme).
- de la structure et de la conjoncture du secteur et du métier visé.
- des voies d'accès et modalités pédagogiques mobilisées.
- le cas échéant, des différents parcours certifiants préparant à la certification.

- 2.5 En cas de renouvellement : présenter un bilan quantitatif et qualitatif de la mobilisation autonome des blocs de compétences, en cas :
 - d'accès progressif à la certification complète ;



- de maintien ou d'actualisation des compétences ou de mobilité professionnelle vers un métier connexe.

3. Description des moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre pour la réalisation des actions de formation ou de reconnaissance des acquis de l'expérience suivies par les promotions.

3.1 Description des moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre par les organismes ayant préparé au projet de certification (certificateur(s), partenaire(s)...)

3.2 Liste des pièces justificatives (à transmettre dans le panneau « Autres pièces nécessaires » de la téléprocédure)

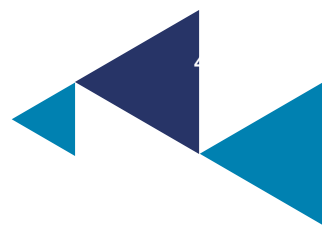
4. Description du système de veille sur les métiers et de conception pédagogique.

4.1 Description du système de veille sur le secteur, les métiers et les compétences et adaptation de la certification. En cas de renouvellement, description des évolutions du projet de certification en lien avec les évolutions des besoins.

4.2 Description du système de conception et d'adaptation des parcours pédagogiques.

5. Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation

5.1 Description de la méthodologie d'élaboration des référentiels d'activités et de compétences et justification du niveau de qualification visé par le projet de certification (en lien avec les descripteurs de l'arrêté du 8 janvier 2019) et leur cohérence avec les moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- 5.2 Description de la prise en compte des problématiques du handicap, des effets de la transition écologique et de la transition numérique, les principes de prévention en matière de santé et de sécurité au travail dans la construction des référentiels.
- 5.3 Le cas échéant, description des modalités d'association des commissions paritaires nationales de l'emploi de branches professionnelles dans l'élaboration ou la validation des référentiels.

6. En cas de déploiement au sein d'un réseau de partenaires :

- 6.1 Présentation des partenaires.
- 6.2 Présentation des moyens prévus pour garantir la fiabilité et le respect du référentiel d'évaluation.
- 6.3 En cas de renouvellement, présentation du bilan du dispositif de contrôle du processus d'évaluation.

7. Procédure VAE prévue par votre organisme et toute information jugée utile sur sa mise en œuvre.

